

# VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE SURPRIS DE SAVOIR QUE...!

## VOICI QUELQUES CONDITIONS MÉDICALES QUI SONT COUVERTES PAR L'ASSURANCE VIE **SANS EXIGENCE MÉDICALE** DU PLAN DE PROTECTION DU CANADA.

### CANCERS non-agressifs

Plus de 12 mois se sont écoulés depuis la fin des traitements et la personne est considérée en rémission.

Thyroïde

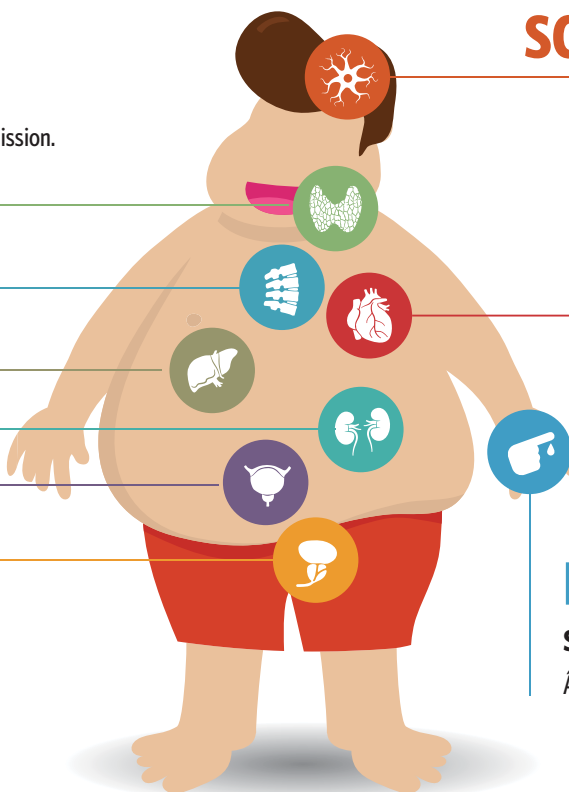
Os

Foie

Rein

Vessie

Prostate



### SCLÉROSE EN PLAQUES

### TROUBLES CARDIAQUES

Âgée de 55 et plus avec une maladie coronarienne diagnostiquée depuis plus de 2 ans.

### DIABÉTIQUES sans dépendance à l'insuline

Âgées de plus de 30 ans.

## PROTECTION ALLANT JUSQU'À 500 000 \$

- ✓ Les paiements commencent le deuxième mois\*
- ✓ Simple et direct
- ✓ Sans aiguilles, sans rapports du médecin, sans examens médicaux
- ✓ Pour les 18 à 80 ans



## VOUS ÊTES DIFFICILEMENT ASSURABLE ? VOUS POUVEZ ÊTRE COUVERT !

Pour les détails ou une cotation sans engagement :

Contactez-moi pour toute question et/ou pour obtenir une cotation sans engagement pour vous ▶

*Yves Lavigne*

Planificateur financier, A.V.A.  
Conseiller en sécurité financière  
conseiller en assurance et rentes collectives  
Services Financiers Yves Lavigne inc.  
Tel. : 514.385.3369

[www.ppcquebec.ca](http://www.ppcquebec.ca)

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada. Utilisées sous licence. Souscrit par Foresters, compagnie d'assurance vie.

\* Applicable pour les plans à paiements mensuels seulement.

INGRPH-WEB\_HardToInsure-F\_1017